

Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

ANNEXE H

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE									
USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	habitation unifamiliale	■					
		u1	utilité publique légère		■				
		p1	communautaire récréatif		■				
LOGEMENTS	STRUCTURE / BAT	Nombre de logements	min.	1	0				
		Nombre de logements	max.	1	0				
	BÂTIMENT	Isolée		■					
		Jumelée							
		Contiguë							
	BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	2	--				
		Largeur minimum	(m)	7	--				
Superficie de bâtiment au sol minimum		(m ²)	67	--					
TERRAIN	Superficie minimum	(m ²)	800	--					
	Largeur minimum	(m)	20	--					
	Profondeur minimum	(m)	45	--					
IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum	(m)	3	--				
		Avant maximum	(m)	--	--				
		Latérale minimum	(m)	2	--				
		Total des deux latérales minimum	(m)	5	--				
		Arrière minimum	(m)	6	--				
		Espace naturel	(%)	--	--				
		Rapport espace bâti / terrain	max.	0,3	--				
		Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--				
		Nombre de logement / hectare	max.	--	--				
		DISPOSITIONS SPÉCIALES		(1)					
	(2)								

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
	2024-U53-99	et h2-3-4-5 c9-13 +p1

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: 2009-U53 ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: 2009-U54 MISE À JOUR: mars-24	225
---	------------



ZONE:	Ha 225
<i>Résidentielle de faible densité</i>	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

- (1) Art. 9.5.4 - Antenne parabolique sur un terrain riverain au lac des Sables
- (2) PIIA 004 - Centre-ville et bâtiment à potentiel patrimonial